

Ernest J. Pigeon, Sec.  
Secrétaire de l'Assemblée législative  
Québec

# LA VOIX DE L'ÉCOLIER

DU

## COLLEGE JOLIETTE

LA CHARITE FAIT LE CHRÉTIEN, L'ÉTUDE FAIT L'AVENIR.

Vol. II) Collège Joliette, Samedi 1er Juin 1878. (N° 18)

### HISTOIRE DU CANADA

#### UN CANADIEN-FRANÇAIS PREND LA DÉFENSE DES DROITS DU CANADA DANS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1792).

Messieurs,

Appelé à siéger dans cette assemblée pour défendre les intérêts de mes concitoyens, je croirais manquer à mon devoir, si je ne m'élevais de toutes mes forces contre la mesure que le gouvernement se propose d'introduire dans la législation (1). Ma conscience, d'accord avec les termes de mon mandat, m'impose l'obligation de refuser mon vote à ce projet de loi, parcequ'il consacre une injustice flagrante, qu'il est attentatoire à nos droits les mieux établis et porte un coup fatal à la nationalité canadienne.

L'un des droits dont les peuples se montrent le plus jaloux, c'est sans contredit le droit de parler librement leur langue nationale. Comment ne pas l'aimer cette suite de mots si doux que l'homme apprend au berceau et qui, tous les jours de son existence, retentissent autour de lui comme une suave mélodie ? Entourés d'un culte pieux, précieusement conservés à travers les âges, la langue d'un peuple est une des bases sur lesquelles s'appuie sa nationalité. Sans elle on voit s'affaiblir graduellement les liens qui unissent ce peuple aux jours de sa puissance, on voit diminuer la vitalité de ce sentiment national qui finit par partager à ses membres les mêmes triomphes et les mêmes dangers, qui les appelle sur le champ de bataille lorsque la patrie était menacée. La nationalité du peuple canadien, c'est ce bien précieux dont la possession a coûté à nos pères deux siècles de luttas contre les féroces ha-

bitants des forêts et pour lequel nous sommes prêts encore à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Et c'est pourtant cet héritage sacré qu'on cherche à nous ravir en suscitant une guerre injuste contre la langue française, car, évidemment, l'attaque dirigée contre l'idiome de nos ancêtres menace l'existence même de notre nationalité.

Injuste au point de vue du droit naturel, l'acte que l'on propose à votre approbation ne l'est pas moins au point de vue du droit positif : il est formellement contraire aux traités. Lisez la capitulation de Montréal et vous verrez qu'elle nous garantit tous nos droits de Canadiens et de catholiques. Quelques années à peine se sont écoulées depuis la signature de ce pacte et déjà l'on cherche à violer un de ses principaux articles. Est-ce là ce que nous devons attendre de la loyauté de nos vainqueurs ?

Vous dites, pour vous justifier, que notre langue rappelle trop la domination française et nous porte à la révolte, que les Canadiens sont trop attachés à la France, qu'ils en ont donné des preuves éclatantes dans leur dernière lutte. Oui, nous nous en glorifions, nous sommes restés fidèles au drapeau fleurdelysé jusqu'à la fin. Mais le Canada, en combattant avec tant d'héroïsme pour sauvegarder son indépendance, avait un but plus noble encore que la défense de la patrie, c'était la défense de sa religion qu'il savait menacée par les Anglais. La politique haineuse de nos nouveaux maîtres n'est-elle pas pleinement justifiée nos appréhensions ? Il n'y a pas longtemps que la fière Albion domine sur la citadelle de Québec, et déjà l'on chasse ignominieusement les Jésuites de ce pays et l'on s'empare de leurs biens. Depuis longtemps nous suivons d'un œil inquiet la trame que l'on ourdit contre nous et dont le projet de loi qui nous occupe en ce moment révèle clairement l'existence. L'Angleterre, aujourd'hui, demande que les débats aient lieu exclusivement en anglais dans cette enceinte ; ce n'est là qu'un premier pas, bientôt elle exigera davantage. Ce qu'elle veut, c'est asservir l'Église

(1) Il s'agit ici de l'acte proposé par le parti anglais, sous l'administration de sir Alfred Clarke, concernant l'usage obligatoire de la langue anglaise dans les débats de l'Assemblée.